

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 4 juin 2020, à 10 h 00, en visioconférence, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Rhéal Grenier et M. Éric Ménard.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Messieurs Charles Choquette, Guillaume Desnoyers et Benoit Pepin sont absents.

Tous les membres du conseil ont été convoqués par un avis écrit, signifié, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, conformément aux articles 152 et suivant du *Code municipal du Québec*.

ORDRE DU JOUR

1. Séance du conseil à huis clos
2. Projet de règlement d'emprunt numéro 861-20, décrétant les travaux de réfection du rang Saint-Georges;
 - Avis de motion
 - Dépôt du projet de règlement
3. Plan et devis des travaux – Réfection du rang Saint-Georges
4. Levée de la séance

**RÉSOLUTION 06-126-20
SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS**

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours, et les décrets subséquents renouvelant l'état d'urgence sanitaire par période de 10 jours;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres

du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu unanimement : Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 861-20 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 038 745 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 138 745 \$ POUR LA RÉFECTION DU RANG SAINT-GEORGES

M. Éric Ménard donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, un projet de règlement numéro 861-20 décrétant une dépense de 3 038 745 \$ et un emprunt de 2 138 745 \$ pour la réfection du rang Saint-Georges.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 861-20 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 038 745 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 138 745 \$ POUR LA RÉFECTION DU RANG SAINT-GEORGES

M. Éric Ménard dépose le projet de règlement numéro 861-20 décrétant une dépense de 3 038 745 \$ et un emprunt de 2 138 745 \$ pour la réfection du rang Saint-Georges.

**RÉSOLUTION 06-127-20
PLAN ET DEVIS DES TRAVAUX DU RANG SAINT-GEORGES**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de retenir les services de la firme Tetra Tech QI inc. pour la préparation des plans et devis des travaux pour la réfection du rang Saint-Georges, selon l'offre soumise le 2 juin 2020, au montant de 12 950 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-128-20
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que la séance soit levée.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yvan Pinsonneault, maire